

Zoom sur

Addictions et travail

Attention danger



La consommation de substances psychoactives, légales ou illicites, constitue un problème important pour les entreprises. Outre des répercussions évidentes sur la santé des salariés, l'usage de ces substances peut favoriser la survenue d'accidents. Des solutions de prévention existent : une démarche collective couplée à la prise en charge individuelle des personnes concernées permet de réduire sensiblement les risques professionnels liés aux addictions.

❖ [Lire la suite](#)



Dossier

"Addictions et travail"



Article

"Drogues et travail, un très mauvais ménage"



Rapport

"Conduite addictives et milieu professionnel"



Site web

"Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie"

Actualités

Journée multimedia

Découvrez les nouveautés INRS



Le 18 mars, l'INRS vous invite à sa *Journée web, audiovisuels et multimédias*. Cette manifestation, organisée à Paris, vous permettra de découvrir nos nouvelles productions et de consulter l'ensemble des titres disponibles. La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire.

❖ [Information et inscription](#)

Innovation

Poussoir à bois : les mains lui disent merci

Un nouveau système de poussoir mis au point par l'INRS devrait contribuer à réduire les risques liés à l'utilisation des scies circulaires à table. Ce dispositif peu coûteux est adaptable sur la plupart des machines. Il permet de guider et de pousser les pièces à scier en évitant tout contact des mains avec la lame.

❖ [Plus d'information](#)

En Question

Existe-t-il des seuils de température pour le travail de bureau ?

Le Code du travail n'indique aucun seuil réglementaire. Il précise cependant que les locaux fermés affectés au travail doivent être chauffés pendant la saison froide afin de maintenir une température convenable. Dans les bureaux, les experts conseillent une température comprise entre 20°C et 22°C avec une humidité relative de 40 à 70 %.

Dossier Travail au froid

Prévention des TMS

Des obstacles à surmonter

Une étude rendue publique par l'Anact identifie les principaux freins et leviers d'action de la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) en entreprise. Les auteurs préconisent notamment une meilleure coordination des préventeurs ainsi que des approches moins centrées sur les individus et prenant davantage en compte la dimension organisationnelle du problème.

❖ [L'étude de l'Anact](#)

Transport routier

Signature d'une charte de sécurité

L'État, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et les quatre principales fédérations professionnelles du transport routier de marchandises viennent de signer une charte de partenariat visant à renforcer les actions de prévention du risque routier. Cette charte devrait contribuer à responsabiliser les entreprises et permettre le développement de nouveaux modes de conduite "apaisée".

❖ [Le communiqué de presse de la Sécurité routière](#)

Formation dans le transport routier

Deux arrêtés relatifs au transport routier viennent d'être publiés. Le premier fixe les nouveaux programmes de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et de la formation continue (FCOS) des conducteurs du transport routier de marchandises ou de voyageurs. Le second actualise les critères d'agrément des organismes habilités à dispenser ces formations.

❖ [Le premier arrêté du 3 janvier 2008](#)

❖ [Le second arrêté du 3 janvier 2008](#)

Nouveau tableau de maladies professionnelles

Une circulaire de la CNAMTS présente le nouveau tableau n°61 bis des maladies professionnelles relatif au cancer broncho-pulmonaire primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de fumées renfermant du cadmium.

❖ [La circulaire du 5 février 2008](#)

❖ [Les tableaux des maladies professionnelles](#)

Toutes les actualités juridiques

Juridique

Sur le web



www.suva.ch

Le site Internet de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA-SUVA) propose de nombreuses sources d'information en santé et sécurité du travail : vidéos en ligne, affiches, dossiers thématiques...



[Installations classées](#)

Ce site édité par le Ministère chargé de l'Écologie propose des informations utiles sur les installations classées : réglementation, obligations des exploitants.... Il offre également l'accès à une base de données des établissements français dont l'activité est encadrée par une autorisation d'exploiter.

Vient de paraître



Catalogue INRS 2008

L'édition 2008 du catalogue INRS vient de paraître. Pour la première fois, elle rassemble sur un même support

les éditions papier, les affiches, les audiovisuels, les multimédias et les dossiers web produits par l'institut.

❖ [Le catalogue INRS 2008](#)

Publication

Les vêtements de protection

Scaphandres, combinaisons, gilets, cagoules... Comment choisir des vêtements de protection ? Cette brochure présente la démarche à suivre pour sélectionner, acquérir et mettre à disposition des équipements adaptés à chaque activité.

❖ [La publication](#)

Dossier web

Les champs électromagnétiques

Ce dossier présente les principales notions à connaître sur champs électromagnétiques en milieu professionnel : les effets sur la santé, les sources, les mesures d'évaluation et de prévention des risques ainsi que la réglementation européenne.

❖ [Le dossier web](#)

Toutes les nouveautés INRS

Agenda

11 au 14 mars - Paris

Salon international *Manutention, équipements et systèmes*

❖ [Le site du salon](#)

18 mars - Paris

Journée Web, audiovisuels et multimédias INRS

❖ [La présentation de la journée](#)

19 au 21 mars - Bordeaux

Journées de Bordeaux 2008 sur la pratique de l'ergonomie

❖ [Le programme des journées](#)

31 mars au 4 avril - Paris

Industrie Paris 2008. Salon des professionnels des technologies de production

❖ [Le site du salon](#)

10 et 11 avril - Paris

4es Journées de la prévention INPES

❖ [Le site des Journées](#)

[Consulter l'agenda complet](#)



Addictions et travail

Attention danger

La consommation de substances psychoactives, légales ou illicites, constitue un problème important pour les entreprises. Outre des répercussions évidentes sur la santé des salariés, l'usage de ces substances peut favoriser la survenue d'accidents. Des solutions de prévention existent : une démarche collective couplée à la prise en charge individuelle des personnes concernées permet de réduire sensiblement les risques professionnels liés aux addictions.

Selon les récentes statistiques de l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT), 13 millions de Français consommeraient régulièrement de l'alcool, près de 4 millions des médicaments psychotropes (somnifères, antidépresseurs et anxiolytiques), 1,2 million du cannabis... L'alcool, le tabac et les autres substances psychoactives seraient responsables de près de 30 % de la mortalité précoce. La lutte contre les addictions représente aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique et de santé au travail.

Attention, danger

En entreprise, les consommations occasionnelles ou répétées de substances psychoactives ont des implications directes sur la santé et la sécurité. Un salarié en état d'ébriété ou sous l'emprise d'une drogue représente en effet un danger pour lui-même et pour son entourage. Certaines drogues altèrent le niveau de vigilance, modifient la perception des dangers ou conduisent à des prises de risques inconsidérés qui peuvent en particulier être à l'origine d'accidents. Aucun secteur n'est épargné. Par ailleurs, des études tendent à montrer que les consommations de substances psychoactives sont plus élevées ou plus fréquentes chez les personnes affectées à des postes comportant un fort niveau de contrainte (travail de nuit, travail posté...) de risque (métiers de la sécurité) ou impliquant une responsabilité vis à vis d'autrui, notamment dans le secteur des transports.

Un tabou à briser

Beaucoup d'entreprises ont actuellement des difficultés à s'impliquer dans la prévention des addictions, considérant que la consommation de produits psychoactifs relève uniquement de la vie privée des salariés. Les addictions résultent en effet de comportements complexes qui font intervenir des composantes psychologiques, biologiques ou sociales... Pour certains, le recours au cannabis ou aux médicaments peut constituer une stratégie d'adaptation face à un environnement de travail perçu comme stressant ou peu valorisant. Chez d'autres salariés, l'usage de produits stimulants (cocaïne, amphétamines, ecstasy...) peut répondre à une quête de performance professionnelle qui s'apparente aux pratiques dopantes observées chez les sportifs. Selon une enquête réalisée dans la région Midi-Pyrénées, la consommation de substances psychoactives concernerait près de 20 % des salariés.

Une démarche collective

En raison des dangers liés à ces consommations, la prévention et la prise en charge des addictions sont nécessaires dans les entreprises. La stratégie à mettre en place passe par l'élaboration d'une démarche collective associée à l'organisation de la prise en charge individuelle. Cette démarche collective doit impliquer l'encadrement, le CHSCT ou les délégués du personnel, les salariés et le médecin du travail. Dans ce cadre, les services de santé jouent un rôle essentiel.

Cette démarche comprend plusieurs étapes. La première consiste à mettre en place un comité de pilotage. Il s'agit ensuite pour les acteurs concernés de dresser un constat de la situation et d'élaborer une charte d'intervention. Ce document définit notamment les signaux ou indicateurs d'alerte et de suivi et précise la conduite à tenir lors des situations d'urgence ainsi que les rôles de chacun. Pour mettre en place cette démarche, les entreprises peuvent faire appel aux structures de prévention des risques professionnels mais aussi à des associations spécialisées telle que l'[Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie](#) (ANPAA). Le dossier web [Addictions et travail](#) détaille les étapes clés de la démarche de prévention. Un DVD multimédia de sensibilisation, Alcool, drogues et travail, viendra prochainement compléter le dispositif d'information proposé par l'Institut.



Dossier

"Addictions et travail"



Article

"Drogues et travail, un très mauvais ménage"



Rapport

"Conduite addictives et milieu professionnel"



Site web

"Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie"

La Lettre d'information est éditée par le département *Produits d'information* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).
Directeur de la publication : Jean-Luc MARIE, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Jacques GOZZO. Routage : logiciel SYMPA. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 30 rue Olivier Noyer - 75014 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr

[Nous contacter](#) | [Modifier ses données personnelles](#) | [Se désabonner](#)